

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-
ELBEUF

OBJET

Finances locales 7
.5 subventions

**Subventions 2023 aux
coopératives Scolaires**

DATE DE CONVOCATION
3 mars 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**

Nombre de présents : **20**

Nombre de votants : **28**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-03-09

L'an deux mil vingt trois

le neuf mars à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – M. GOMIS –
Mme DUDOUEU – M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE –
Mme BARRIERE – M. PETIT – M. LEMAIRE – M JEANJEAN – Mme
CREVON – Mme DUCHEMIN – M. BULARD – M. BIGOT– Mme
BOSQUIER– M. LE NOE – Mme FRIBOULET – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

Mme ESCLASSE à M GESLIN Francis
Mme DELOBEL à Mme MEZRAR
M. SACHOT à Mme BARRIERE
Mme QUOD-MAUGER à M GOMIS
M. FRESSEL à M ROGERET
M. BRUNET à Mme VANDEL
M MIZABI à Mme MALINGE
M. Frédéric GESLIN à Mme DUDOUEU

Excusés

Mme DUVAL

M GESLIN Francis est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Elisabeth VANDEL, Adjointe en charge de l'éducation, l'enfance, la Jeunesse et de la coopération.

En partenariat avec l'Education Nationale, la Municipalité a fait le choix de participer au financement des coopératives scolaires et d'encourager les activités, voyages et sorties scolaires.

Les coopératives scolaires visent à développer un esprit de solidarité entre élèves et contribuent à l'amélioration du cadre scolaire et des conditions de travail et de vie des élèves dans l'école.

A ce titre, une subvention annuelle est versée à chacune des écoles publiques maternelles et élémentaires de la ville.

Le niveau de cette aide est calculé en fonction du nombre de classe, 35 € par classe, plus une dotation d'établissement d'un montant de 250 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230309-2023-03-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Affichage : 20/03/2023

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le budget 2023 de la commune ;

L'avis de la Commission Éducation, Enfance, Jeunesse du lundi 27 février 2023 ;

Considérant

Que les subventions aux coopératives des établissements scolaires du 1^{er} degré sont proposées pour 2023 sur la base de 35€ par classe, plus une dotation d'établissement de 250€ ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 28

voix contre 0

Abstention 0

Article unique : d'approuver les subventions aux coopératives scolaires 2023 ainsi proposées :

<u>École Monod-Camus</u>	250, 00 € sorties scolaires 490, 00 € coopérative
---------------------------------	--

<u>École J. Verne</u>	250, 00 € sorties scolaires 350, 00 € coopérative
------------------------------	--

<u>École M. Pape-Carpantier</u>	250, 00 € sorties scolaires 140, 00 € coopérative
--	--

<u>École M. Montessori</u>	250, 00 € sorties scolaires 140, 00 € coopérative
-----------------------------------	--

<u>École H. Malot</u>	250, 00 € sorties scolaires 210, 00 € coopérative
------------------------------	--

Les dépenses sont inscrites au Budget Général 2023 (compte 6574).

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits